

Image not found or type unknown



Je me suis battu dans la rue la personne a porté plainte

Par **nathaliekr**, le **01/03/2011** à **15:25**

bonjour, suite à une discussion qui s'est mal déroulée, j'ai porté des coups à une personne sous l'emprise de la colère. La personne a porté plainte, je me retrouve convoqué devant le tribunal de police pour violence volontaire n'ayant entraînée aucune incapacité temporaire de travail . Qu'est ce que je risque concrètement ? Merci
au total combien maximum devrais je payer sachant que la personne n'a absolument pas eu d'ITT
MERCI

Par **Domil**, le **01/03/2011** à **16:03**

Une amende et des dommages et intérêts